



## École Primaire St Joseph

Rue Quintin  
56 250 Elven

☎ : 02 - 97 - 53 - 30 - 94



e-mail: [ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr](mailto:ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr)

site web : [www.ecole-stjoseph-elven.org](http://www.ecole-stjoseph-elven.org)



Chers Parents,

Le projet de loi pour une école de la confiance instaure, en son article 2, l'abaissement de l'âge du début de l'instruction obligatoire (code de l'éducation, article L.131-1). Cette mesure, point central du projet de loi, vise à plus de justice sociale en offrant à tous les enfants un cadre propice et stimulant pour des apprentissages de qualité et ce dès le plus jeune âge.

Par ailleurs, le projet comporte, à l'article 3, une mesure permettant un aménagement du temps de présence à l'école des enfants soumis à l'obligation d'instruction. L'obligation d'instruction entraînant l'obligation d'assiduité durant les horaires scolaires, un aménagement possible ne pourra porter que sur les heures de classe de l'après-midi.

Merci de compléter, l'imprimé ci-joint et le redonner à l'enseignante de votre enfant pour le vendredi 18 septembre dernier délai.

Comptant sur votre coopération, recevez chers parents mes salutations distinguées.

Le Directeur,

R.LESSARD



**Ecole St Joseph - 56250 Elven**

☎ : 02 - 97 - 53 - 30 - 94

- e-mail: [ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr](mailto:ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr)



**☞ A redonner à l'enseignante de votre enfant pour le vendredi 18 septembre dernier délai, merci.**

**Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section  
Enfants nés en 2017**

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

**Identité de l'enfant concerné : Classe de petite section 2 de Mme.....**

Nom : ..... Prénom : ..... date de naissance : .....

**Personne responsable de l'enfant<sup>1</sup> :**

Nom : ..... Prénom : ..... adresse : .....

Je soussigné (e) ..... indique que l'enfant ..... sera présent à l'école toute la semaine ( matin et après-midi).

Date et signature de la personne responsable de l'enfant

**1/ Aménagement demandé**

Je soussigné (e) ..... demande que l'enfant ..... soit autorisé à être absent de l'école pendant les heures de classes de l'après-midi le ou les jours de classe suivants :

Lundi                       Mardi                       Jeudi                       Vendredi

Date et signature de la personne responsable de l'enfant

**2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus (émis après consultation des membres de l'équipe éducative)**

Date de réception de la demande : .....

Avis favorable  
 Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

.....

Date, signature et cachet du directeur de l'école

**3/ Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale**

Date de réception de la demande : .....

Décision :

Avis favorable  
 Avis défavorable, pour les motifs suivants :

.....

Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale

---

<sup>1</sup> Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (article L.131-4 du code de l'éducation).